

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHATEAUBRIANT

Département de Loire-Atlantique

**A R R Ê T É portant
TABLEAU D'AVANCEMENT DE L'ANNEE 2026
AU GRADE D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 1^{re} CLASSE**

Le Président du Centre communal d'action sociale de CHATEAUBRIANT,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L 522-1 à L 522-7 et L 522-23 à L 522-31,

Vu le décret n° 92-849 du 28 août 1992 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,

Vu l'arrêté n° 2021/183 portant adoption des Lignes Directrices de Gestion du CCAS de Châteaubriant,

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Sont inscrits sur le tableau d'avancement au grade d'agent social principal de 1^{re} classe, par ordre de mérite, établi au titre de l'année 2026, les fonctionnaires suivants :

- COMMUNAL Joceline,
- CHOUIN Louissette.

ARTICLE 2 : La Directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Président du Centre de gestion aux fins de publicité.

Fait et arrêté à Châteaubriant
En l'Hôtel de Ville, le 3 juillet 2026
Le Président



Alain HUNAUT

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et sa publication, devant le tribunal administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr